



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

DCM 23/104

**FINANCES – Budget Ville – Admissions en non-valeur
de créances irrécouvrables et éteintes**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 21 novembre 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 15 novembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saraa, M. CADIOT Laurent, M. SIMONIN Sébastien, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---|
| - M. SEKKAI Hadji | par M. BATTISTINI Clément |
| - M ^{me} RIBAUTE PICARD Delphine | par M. CHAMBERT Julien |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M ^{me} PRIVAT Christine |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. HÉRAUD Christophe, à 19h04 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} BELALA Monika, à 19h05 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

M^{me} BROUTIN Gaëlle
M. BORDES Joël

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-104-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

VILLE DE
HOUILLES

DCM 23/104

DIRECTION DES FINANCES

Objet : Budget Ville – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1617-5, L.2541-12-9°, R.1617-24 et R.2342-4,

Vu la liste de non-valeur n° 6469510333 d'un montant de 21 019,69 € et l'état des créances éteintes d'un montant de 351,51 € transmises par Comptable des Finances Publiques pour admission en non-valeur par la Commune,

Considérant que le montant global de ces créances irrécouvrables, titrées entre 2013 et 2023, s'élève à 21 371,20 euros,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables détaillées ci-dessous :

Objet	Montant
Liste de non-valeur n° 6469510333	21 019,69 €
Liste des créances éteintes (surendette-ment) n° 6651890133	351,51 €
Total	21 371,20 €

Article 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2023, aux comptes 6541 et 6542.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'admission de ces créances en non-valeur.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30/11/2023

Publication effectuée le : 30/11/2023

Exécutoire ce jour : 30/11/2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-104-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023